

COMMUNE DE COURMANGOUX

La municipalité vous informe que dans le cadre des contraintes sanitaires liées à l'épidémie du Covid-19, la mairie est fermée au public, mais répond au téléphone et aux courriels et effectue le maintien des services minimum pour les actes administratifs : état civil, urbanisme, cimetière, comptabilité...

Toutefois, pour les autres missions assurées par la collectivité, comme défini dans l'arrêté ministériel, la règle est de continuer l'activité dans le respect des mesures barrières.

A ce titre, l'activité de l'employé technique est maintenue pour effectuer les missions de service public nous incombant telles que l'entretien extérieur des espaces publics pour assurer la salubrité et la sécurité des concitoyens, le nettoyage des bâtiments communaux, les affichages pour fermeture des sites publics...

Gardons la plus grande place à la solidarité et à l'entraide, et prenez soin de vous et de vos proches.

A très bientôt,
Le 23 mars 2020

Mireille Mornay
Maire de Courmangoux

